

[Texte]

A definition of family day care will provide a context for my remarks. The Saskatchewan day care regulations state that a family day care home means an approved private dwelling unit where the householder provides day care services. A family day care home provider is any person operating a family day care home at his place of residence. I should also add that the family day care home provider may care for a total of eight children, including his or her own, under the age of 12.

One of the crucial issues from the perspective of family day care providers is quality of child care. We recognize that the physical setting in which the care is given and the characteristics of the person providing care are central to high quality. In our view, access to age-appropriate equipment and materials would assist providers in maintaining a stimulating environment. Access to consultation services would also help providers make the best possible use of the space they have available.

The characteristics of providers—warm, friendly, nurturing—are important. However, providers also need to be knowledgeable about child development, ways of working with parents, and how to plan safe and appropriate activities for children.

It is obvious that in order to provide the support services necessary to the ongoing maintenance of quality family day care, funding is paramount. We would ask that the federal government fully cost share these components of family day care:

1. Operating grants to providers to enable them to ensure stability of child care.
2. Equipment grants to providers to enable them to acquire age-appropriate materials and adequate amounts of equipment to support a safe and stimulating program for children.
3. Operating costs of the provincial day care branch to enable the hiring of additional day care consultants. More day care consultants are needed, not only to provide assistance to providers but to approve and monitor additional family day care homes. The need for more spaces is pressing and is at crisis proportions for infants.
4. Innovative information and support programs for family day care providers.

With respect to this last point, I wish to expand on the need for training for family day care providers which focuses specifically on their unique role. It is simply not good enough to expect that early childhood education programs directed to day care centre workers are adequate for family day care providers. Smaller group sizes, multi-age groupings, available materials and reduced accessibility to community resources make family day care provision very different from centre-based care.

As an aside, I found out that the evening programs in early childhood education offered through Kelsey Institute have

[Traduction]

Je préfacerais mes remarques par une définition de garderies à domicile. Selon les règlements de la Saskatchewan, par garderies à domicile on entend un logement privé agréé dont l'occupant offre des services de garderie. Par gardiens ou gardiennes à domicile on entend toutes personnes offrant un service de garderie dans son lieu de résidence. Je devrais également ajouter que le gardien ou la gardienne à domicile peut prendre en charge un maximum de huit enfants, incluant le sien, de moins de 12 ans.

Un des critères le plus important des garderies à domicile est la qualité du service. Cette qualité, à nos yeux, dépend de l'environnement et des qualifications du gardien ou de la gardienne. La présence de matériel et d'outils pédagogique-éducatifs est indispensable à la création d'un environnement stimulant. La possibilité de consulter des services appropriés est également indispensable pour que les gardiens ou les gardiennes exploitent au maximum l'espace disponible.

Que ces gardiens et ces gardiennes soient chaleureux, tendres, aimables est important, cependant, il faut également qu'ils connaissent les techniques de développement de l'enfance, sachent comment travailler avec les parents et organiser des activités sans danger appropriées pour les enfants.

Il est évident que ces services de soutien indispensables à ces garderies à domicile, si l'on veut qu'ils soient de qualité, réclament un financement. Nous demandons au gouvernement fédéral de financer à frais partagés:

- Premièrement des subventions de fonctionnement destinées aux gardiens et aux gardiennes pour assurer la stabilité de ces services.
- Deuxièmement, des subventions d'équipement destinées aux gardiens et aux gardiennes pour qu'ils puissent acheter les outils et le matériel suffisants nécessaires à des programmes stimulants et sans danger pour les enfants.
- Troisièmement les frais d'exploitation des directions provinciales de garderie leur permettant d'embaucher des spécialistes supplémentaires. Un plus grand nombre de spécialistes est nécessaire non seulement pour conseiller les gardiens et les gardiennes mais pour agréer et contrôler de nouvelles garderies à domicile. Le besoin de places se fait de plus en plus pressant et frise la catastrophe pour les enfants en bas âge.
- Quatrièmement la communication des dernières innovations dans ce domaine et des programmes de soutien destinés aux gardiens et aux gardiennes à domicile.

A ce dernier sujet, je souhaiterais insister sur la nécessité d'une formation pour les gardiens et les gardiennes à domicile mettant l'accent sur le caractère unique de leur fonction. Croire que les programmes d'éducation de la petite enfance destinés aux professionnels des centres de garderie conviennent aux gardiens et aux gardiennes à domicile est une illusion. La petitesse des groupes, les différences d'âge, les outils disponibles et l'accessibilité réduite aux ressources communautaires font des garderies à domicile des entités très différentes des centres de garderie.

Incidentement, j'ai découvert que les programmes du soir d'éducation de la petite enfance offerts par l'Institut Kelsey